

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
-----  
**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**  
-----  
**ARRETE DU MAIRE**  
-----

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux de la Roupie en vue d'éviter des dégradations.

**Objet :**  
**Fermeture des terrains  
de football municipaux  
de la Roupie.**

-----  
**Du 24 au 26 mars 2023**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les deux terrains de football municipaux de la Roupie seront interdits à toutes compétitions et entraînements du vendredi 24 mars 2023 au dimanche 26 mars 2023 inclus.

**Article 2** : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur ces terrains aux dates reprises ci-dessus seront invités à les reporter.

**Article 3** : Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune pour visa.

Fait à ISBERGUES, le vingt-trois mars deux mil vingt-trois.

Le Maire,

L'Adjoint délégué,

**FC la Roupie Isbergues**  
Siège social  
Mairie d'Isbergues  
0321613080

